AFFAIRE DES DEUX MILLIARDS DE CENTIMES ET DE BIJOUX VOLÉS DANS UNE VILLA À MOSTAGANEM

Le chef de bande n'avait que 21 ans

Encore un joli coup de filet de la police judiciaire, relevant de la Sûreté nationale de wilaya, serait-on tenté de dire et pour cause le démantèlement d'une bande de malfaiteurs qui a détroussé la somme d'un milliard 500 millions de centimes en espèces et des bijoux estimés à 500 millions de centimes.

Le domicile d'une juriste de droit public a été extraordinairement détroussé d'argent et de bijoux mais aussi des objets de valeur comme les appareils photo, P/C, téléphone portable et iPad dans la nuit du 31 décembre dernier. La victime a, donc, déposé plainte auprès des services de sécurité pour cambriolage de sa résidence.

L'enquête diligentée par les limiers de la PJ, menée en toute discrétion, a permis au bout de plusieurs jours d'investigation d'interpeller un jeune homme de 21 ans dénommé B.Z.M., qui s'est attaché amicalement avec le fils de la victime et qui aurait commis une bourde en l'appelant la nuit du 31 décembre pour lui demandait où il allait passer la nuit du réveillon. Ne se doutant de rien, il lui aurait affirmé que la maison est inoccupée et qu'il allait passer les fêtes de fin d'année avec toute sa famille invitée chez sa grand-mère.

Dans l'expédition nocturne vers minuit du 31 décembre, la villa a été visitée et le butin recherché était principalement de l'argent et de l'or et des objets de valeur non volumineux, de quoi rentrer un peu plus vite pour des jeunes voleurs venus à pieds. Après le forfait, les sept voleurs ont bradé une partie du butin c'est-à-dire les bijoux et ils ont acheté quelques petites folies comme une moto, des PC, des téléphones portables, des téléviseurs plasma.

Donc la tête pensante, l'auteur de ce cambriolage est passée à table et a divulgué les noms de ses complices désignés : H. M., 27 ans, B. M., 29 ans, B. K. K., 28 ans, C. S. H., 24 ans, H. M., 23 ans et H. B., 32 ans, qui ont été tous interpellés et reconnu les faits. La police n'a pu récupérer que la somme de 812 millions de centimes le reste du butin ayant été dépensé et écoulé.

Les mis en cause ont été présentés ce jeudi devant le procureur de la République près le tribunal correctionnel avec comme chefs d'inculpation, vols par effraction de nuit, constitution d'association de malfaiteurs et vols qualifiés, ils ont été tous écroués.

A. B.

TIPASA

La Protection civile dresse son bilan

La Protection civile de la wilaya de Tipasa, vient de dresser le bilan de ses activités pour l'année 2013 et a révélé que, sur les 22 417 interventions qui ont eu lieu, il a été dénombré 1600 accidents de la route ayant comptabilisé 1 623 blessés et 25 décès. De même qu'il y a eu 12 470 interventions sanitaires où il a été dénombré 1 220 évacuations pour blessures diverses et 10 786 évacuations pour maladie, où l'on déplore 29 décès.

S'agissant des interventions dans le cadre d'inondations, de noyades, d'asphyxies et autres urgences, il y a eu 5 541 interventions, où il a été dénombré 127 blessés et 63 décès. Sur les 22 cas d'asphyxie, il a été dénombré huit hommes, cinq enfants et neuf femmes. Seul un couple de Koléa est décédé par asphyxie. Les autres personnes ont pu être sauvées. On nous a précisé par ailleurs que le monoxyde de carbone a été aussi la cause de certains décès. Rappelons que le monoxyde de carbone, un gaz incolore, inodore, très toxique, constitue la cause d'intoxications domestiques extrêmement fréquentes, parfois mortelles ; son émanation provient d' une mauvaise évacuation des gaz de combustion. Il fut la cause de tragédies mortelles au sein de nombreux foyers. L' autre cause des drames est constituée par les accidents de la route où 25 personnes sont décédées. On dénombre parmi les victimes décédées 20 hommes, 2 femmes et 3 enfants. Les collisions frontales entre véhicules ont été les causes des décès de 10 personnes ; les dérapages et renversements des véhicules ont causé la mort de 9 personnes, tandis que six personnes ont péri, écrasées par des véhicules. Les incendies et feux de forêts au nombre de 1739 cas, furent la cause des blessures de 26 personnes. Il a été révélé dans le bilan de la Protection civile que, sur les trois millions et demi d'estivants de la saison passée, il y'a eu 3 735 cas de noyade, où il a été dénombré 7 décès et 1 684 blessés.

Larbi Houari

BOU ISMAÏL

Démantèlement de la bande du «Soudeur»

La cellule de communication de la police de Tipasa a rendu public récemment un communiqué faisant état de l'arrestation d'un gang de dealers qui sévissait dans les quartiers de la ville de Bou Ismaïl.

Selon nos sources, ce fut à la suite d'informations avérées que la police a lancé ses investigations au cœur du nid des suspects.

Le premier suspect, surnommé «le soudeur», reconnu dans le milieu de Bou Ismaïl comme étant un «baron de la drogue» au-dessus de tout soupçon, fut suivi et son repaire identifié.

Ainsi, selon nos sources, «le soudeur» commerçait au sein de son atelier, qui constituait une couverture insoupçonnable. Ce fut, au sein des bouteilles d'oxygène, d'acétylène et de tubes ronds et carrés , que l'équipe du bureau de recherche et d'investigation de la police, décela des stocks suspects, où se trouvaient mêlés du kif traité et des psychotropes.

Devant cette évidence, notre pseudo-«baron», le dénommé R. K., âgé de 35 ans fut confondu et arrêté à l'issue de perquisitions et d'une fouille de l'atelier de «soudage». Un autre gang de dealers, qui écumait la ville de Bou Ismaïl fut, lui aussi, démantelé.

Selon la cellule de communication de la police de Tipasa qui a rendu public le communiqué, ce fut sur informations avérées qu'un suspect, un repris de justice, dénommé S. M., 43 ans reconverti dans le commerce de kif et de psychotropes, fut identifié, suivi, interpellé et arrêté à la suite d'une perquisition et fouille opérées d'abord sur sa personne, puis dans son domicile, lieu où il fut appréhendé.

Une quantité de kif traité, de psychotropes, d'argent et d'armes blanches prohibées du type «signal», furent découverts.

Présentés à M. le procureur près le tribunal de Koléa, les deux dealers furent mis en détention préventive dans l'attente de leur procès.

L. H.

KHEMIS MILIANA

Flagrant délit pour 2 revendeurs de psychotropes

Exploitant un renseignement crédible faisant état d'un commerce de psychotropes auquel se livraient 2 individus, au niveau de la rue Djaadane Abdelkader à Khemis Miliana, tous deux âgés de 29 ans, repris de justice, les éléments de la Police judiciaire de la Sûreté de daïra de Khemis Miliana ont ouvert une enquête et placé le lieu, où s'effectuait ce commerce, sous surveillance discrète.

Samedi dernier, au cours d'une transaction, les policiers sont alors intervenus et ont tenté d'arrêter les 2 malfrats. Selon des sources dignes de foi, les deux individus ont alors opposé aux agents de sécurité une résistance farouche avant d'être maîtrisés. Après la fouille réglementaire, les policiers ont mis au jour, dans un sac en plastique 26 plaquettes de Kitil soit 260 comprimés et 8 plaquettes de Parkydill soit 80 comprimés. Soit 340 comprimés de drogue en tout en plus de la somme de 32 050 DA, produit des ventes préalables indique-t-on.

Les 2 individus, après la garde à vue réglementaire aux fins d'enquête, ont été déférés au parquet de Khemis Miliana. Après avoir été entendus par le procureur de la République, accusés de détention de drogue et de commerce de drogue, les deux accusés ont été placés sous mandat de dépôt et écroués.

Cependant, selon des juristes, ces deux individus sont les derniers maillons de la chaîne, car s'interroge-t-on, «d'où viennent ces drogues ? Qui sont en amont de ce trafic, un trafic qui ne s'arrêtera pas tant que l'offre persistera».

Karim O.

SIDI-BEL-ABBÈS

5 faussaires arrêtés par la police

La deuxième Sûreté urbaine de Sidi Bel-Abbès a, au cours de cette semaine, arrêté cinq personnes, accusées dans une affaire de faux billets. Agissant sur la base d'informations parvenues à son niveau, la police a, lors de son enquête, arrêté deux personnes en possession de faux billets, à bord d'un véhicule léger stationné en pleine nuit devant un local commercial de la ville. A l'issue de leur interrogatoire, la police a aussi arrêté deux autres personnes qui ont dénoncé, à leur tour, un cinquième complice. Les cinq accusés ont été déférés devant le procureur de la République, qui a placé deux d'entre eux sous mandat de dépôt, alors que les trois autres ont bénéficié de la liberté provisoire.

Le voleur des chèques postaux derrière les barreaux

Le voleur des chèques postaux dans la localité de Benbadis a finalement été épinglé par la police dernièrement suite aux plaintes successives d'usagers d'Algérie-Poste.

Selon les victimes, le mis en cause s'arrangeait pour voler leurs chèques qu'ils avaient déposés sur le comptoir du guichet de la poste pour effectuer des retraits. Il prenait aussi le soin de prendre les cartes d'identité accompagnant les chèques pour se rendre dans un autre bureau de poste et procéder à des retraits. Arrêté, il a été écroué par le procureur de la République de Benbadis.

A. M.